

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juillet 2020

Date de la convocation : 11 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Richard BONNEFOUX, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** – **Transition énergétique** : Autorisation d'occupation temporaire pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le futur parking en ouvrage de l'espace Saint Germain

Rapporteur : Denis PEILLOT

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération est impliquée dans une démarche de Territoire à Energie Positive.

Dans ce cadre, elle s'emploie à développer fortement la production d'énergie renouvelable sur le territoire. Cela passe notamment par l'installation de centrales photovoltaïques dans ses projets et sur son patrimoine. Des partenariats avec des tiers investisseurs ont déjà permis de concrétiser plusieurs projets photovoltaïques sur le territoire.

L'Agglo a décidé de la construction d'un parking en ouvrage à Vienne, dans l'espace Saint Germain, principal espace tertiaire du territoire.

Ce parking en R+4 qui accueillera 280 véhicules sera livré au premier trimestre 2022.

Le dernier étage du parking sera constituée de poutres métalliques pouvant supporter l'installation de panneaux photovoltaïques. Afin de répondre aux exigences architecturales, les panneaux devront permettre une couverture complète masquant les véhicules.

La surface exploitable en toiture pour la pose d'équipements photovoltaïques sera d'environ 2 000 m².

Vienne Condrieu Agglomération souhaite autoriser un opérateur à occuper la toiture du futur parking en ouvrage de l'espace Saint Germain en vue d'installer et exploiter des panneaux photovoltaïques de la meilleure capacité possible.

L'Agglo attribuera à l'opérateur retenu, moyennant le versement d'une redevance, une autorisation temporaire d'occupation de domaine public sur son domaine, afin de permettre à ce dernier d'installer sous sa propre responsabilité et sous sa propre maîtrise d'ouvrage, une ou plusieurs unités de production d'énergie photovoltaïque.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération 18-388 relative à la construction d'un parking en ouvrage sur l'espace Saint Germain,

VU la délibération 19-144 relative au lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un parking en ouvrage sur l'espace Saint Germain,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le lancement d'une consultation pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire pour l'installation et exploitation de panneaux photovoltaïques sur le futur parking en ouvrage de l'espace Saint Germain.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2020
et a été publiée le 22 JUIL. 2020

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,
1^{ère} Vice-présidente



Signature
Claudine PERROT-BERTON



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Signature
Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat